



SNC • LAVALIN

T2

**États financiers consolidés
intermédiaires résumés** (non audité)

Aux et pour les périodes de six mois se terminant
les 30 juin 2013 et 2012

Groupe SNC-Lavalin inc.

ÉTATS CONSOLIDÉS INTERMÉDIAIRES RÉSUMÉS DE LA SITUATION FINANCIÈRE

(NON AUDITÉ)

(EN MILLIERS DE DOLLARS CANADIENS)

	note	30 JUIN 2013	31 DÉCEMBRE 2012
ACTIF			
Actifs courants			
Trésorerie et équivalents de trésorerie		789 309 \$	1 174 900 \$
Liquidités soumises à restrictions		45 240	32 815
Créances clients		1 112 478	1 175 152
Contrats en cours		766 700	764 563
Autres actifs financiers courants		595 367	428 820
Autres actifs courants		216 052	217 819
Total des actifs courants		3 525 146	3 794 069
Immobilisations corporelles :			
Provenant des ICI	4	4 236 219	3 469 990
Provenant des autres activités		180 573	193 097
ICI comptabilisés selon la méthode de la mise en équivalence	4	446 674	373 445
ICI comptabilisés selon la méthode du coût	4	343 363	338 963
Goodwill		635 167	635 775
Actif d'impôt sur le résultat différé		191 765	177 581
Tranche à long terme des créances en vertu des accords de concession de services		278 430	258 924
Actifs financiers non courants		189 236	120 212
Autres actifs non courants		279 659	248 864
Total de l'actif		10 306 232 \$	9 610 920 \$
PASSIF ET CAPITAUX PROPRES			
Passifs courants			
Dettes fournisseurs		1 791 719 \$	1 649 776 \$
Acomptes reçus sur contrats		334 574	346 780
Produits différés		1 039 448	972 820
Autres passifs financiers courants		366 434	302 309
Autres passifs courants		167 305	158 689
Avances liées à des arrangements de financement de contrats	12	98 764	43 273
Dette à court terme et tranche courante de la dette à long terme :			
Sans recours provenant des ICI	4	521 037	484 575
Total des passifs courants		4 319 281	3 958 222
Dette à long terme :			
Avec recours		348 638	348 545
Sans recours provenant des ICI	4	2 248 677	2 000 696
Autres passifs financiers non courants		146 881	85 619
Provisions		295 793	323 391
Autres passifs non courants		664 542	593 429
Passif d'impôt sur le résultat différé		216 067	222 582
Total du passif		8 239 879	7 532 484
Capitaux propres			
Capital social		486 644	463 740
Résultats non distribués		1 671 449	1 714 379
Autres composantes des capitaux propres	10	(95 014)	(102 686)
Capitaux propres attribuables aux actionnaires de SNC-Lavalin		2 063 079	2 075 433
Participations ne donnant pas le contrôle		3 274	3 003
Total des capitaux propres		2 066 353	2 078 436
Total du passif et des capitaux propres		10 306 232 \$	9 610 920 \$

Voir les notes afférentes aux états financiers consolidés intermédiaires résumés.

Groupe SNC-Lavalin inc.

ÉTATS CONSOLIDÉS INTERMÉDIAIRES RÉSUMÉS DES VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES
(NON AUDITÉ)

SIX MOIS TERMINÉS LE 30 JUIN
(EN MILLIERS DE DOLLARS CANADIENS, SAUF LE NOMBRE
D' ACTIONS ORDINAIRES)

D' ACTIONS ORDINAIRES)	2013							
Capitaux propres attribuables aux actionnaires de SNC-Lavalin								
Capital social								
	Actions ordinaires (en milliers)	Montant	Résultats non distribués	Autres composantes des capitaux propres (note 10)	Total	Participations ne donnant pas le contrôle	Total des capitaux propres	
Solde au début de la période	151 069	463 740 \$	1 714 379 \$	(102 686) \$	2 075 433 \$	3 003 \$	2 078 436 \$	
Résultat net pour la période	-	-	15 948	-	15 948	270	16 218	
Autres éléments du résultat global de la période	-	-	9 208	7 672	16 880	-	16 880	
Total du résultat global de la période	-	-	25 156	7 672	32 828	270	33 098	
Dividendes déclarés (note 9)	-	-	(69 648)	-	(69 648)	-	(69 648)	
Rémunération provenant des options sur actions (note 7A)	-	-	6 190	-	6 190	-	6 190	
Actions émises en vertu de régimes d' options sur actions	488	22 904	(4 628)	-	18 276	-	18 276	
Apports en capital des participations ne donnant pas le contrôle	-	-	-	-	-	1	1	
Solde à la fin de la période	151 557	486 644 \$	1 671 449 \$	(95 014) \$	2 063 079 \$	3 274 \$	2 066 353 \$	

SIX MOIS TERMINÉS LE 30 JUIN
(EN MILLIERS DE DOLLARS CANADIENS, SAUF LE NOMBRE
D' ACTIONS ORDINAIRES)

EN MILLIERS DE DOLLARS CANADIENS, SAUF LE NOMBRE
D' ACTIONS ORDINAIRES)

2012 ⁽¹⁾

Capitaux propres attribuables aux actionnaires de SNC-Lavalin						Participations ne donnant pas le contrôle	Total des capitaux propres
Capital social					Total		
	Actions ordinaires (en milliers)	Montant	Résultats non distribués	Autres composantes des capitaux propres (note 10)			
Solde au début de la période	151 034	455 682 \$	1 543 199 \$	(115 813) \$	1 883 068 \$	3 648 \$	1 886 716 \$
Résultat net pour la période	—	—	98 029	—	98 029	417	98 446
Autres éléments du résultat global de la période	—	—	687	22 844	23 531	—	23 531
Total du résultat global de la période	—	—	98 716	22 844	121 560	417	121 977
Dividendes déclarés (note 9)	—	—	(66 466)	—	(66 466)	—	(66 466)
Rémunération provenant des options sur actions (note 7A)	—	—	8 149	—	8 149	—	8 149
Actions émises en vertu de régimes d' options sur actions	170	6 919	(1 318)	—	5 601	—	5 601
Actions rachetées et annulées	(167)	(510)	(6 032)	—	(6 542)	—	(6 542)
Solde à la fin de la période	151 037	462 091 \$	1 576 248 \$	(92 969) \$	1 945 370 \$	4 065 \$	1 949 435 \$

⁽¹⁾ Voir la note 2B pour des explications sur les chiffres comparatifs.

Voir les notes afférentes aux états financiers consolidés intermédiaires résumés.

Groupe SNC-Lavalin inc.

COMPTES CONSOLIDÉS INTERMÉDIAIRES RÉSUMÉS DE RÉSULTAT
(NON AUDITÉ)

(EN MILLIERS DE DOLLARS CANADIENS, SAUF LE RÉSULTAT
PAR ACTION ET LE NOMBRE D'ACTIONS)

		DEUXIÈME TRIMESTRE		SIX MOIS TERMINÉS LE 30 JUIN	
		2013	2012 ⁽¹⁾	2013	2012 ⁽¹⁾
	note				
Produits par activité :					
Services		723 090 \$	787 011 \$	1 373 761 \$	1 456 065 \$
Ensembles		736 935	701 158	1 460 357	1 320 108
O&M		298 361	293 229	681 236	676 590
ICI comptabilisés selon la méthode de la consolidation intégrale ou la méthode du coût		128 817	105 351	250 805	206 710
ICI comptabilisés selon la méthode de la mise en équivalence		56 163	19 536	77 463	34 695
		1 943 366	1 906 285	3 843 622	3 694 168
Coûts directs liés aux activités		1 711 617	1 625 361	3 305 382	3 116 055
Marge brute		231 749	280 924	538 240	578 113
Frais de vente, généraux et administratifs		228 671	213 746	435 745	397 962
Charges financières nettes	6	35 038	29 917	68 238	60 154
Résultat avant impôt sur le résultat		(31 960)	37 261	34 257	119 997
Charge d'impôt sur le résultat, montant net		5 522	5 364	18 039	21 551
Résultat net pour la période		(37 482) \$	31 897 \$	16 218 \$	98 446 \$
Résultat net attribuable aux éléments suivants :					
Actionnaires de SNC-Lavalin		(37 675) \$	31 697 \$	15 948 \$	98 029 \$
Participations ne donnant pas le contrôle		193	200	270	417
Résultat net pour la période		(37 482) \$	31 897 \$	16 218 \$	98 446 \$
Résultat par action (en \$)					
De base		(0,25) \$	0,21 \$	0,11 \$	0,65 \$
Dilué		(0,25) \$	0,21 \$	0,11 \$	0,65 \$
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation (en milliers)					
De base	8	151 446	151 039	151 339	151 075
Dilué		151 446	151 198	151 657	151 414

⁽¹⁾ Voir la note 2B pour des explications sur les chiffres comparatifs.

Voir les notes afférentes aux états financiers consolidés intermédiaires résumés.

Groupe SNC-Lavalin inc.

ÉTATS CONSOLIDÉS INTERMÉDIAIRES RÉSUMÉS DU RÉSULTAT GLOBAL
(NON AUDITÉ)

TROIS MOIS TERMINÉS LE 30 JUIN
(EN MILLIERS DE DOLLARS CANADIENS)

	2013			2012 ⁽¹⁾		
	Attribuable aux actionnaires de SNC-Lavalin	Participations ne donnant pas le contrôle	Total	Attribuable aux actionnaires de SNC-Lavalin	Participations ne donnant pas le contrôle	Total
Résultat net pour la période	(37 675) \$	193 \$	(37 482) \$	31 697 \$	200 \$	31 897 \$
Autres éléments du résultat global :						
Écarts de change découlant de la conversion des établissements à l'étranger (note 10)	(12 932)	–	(12 932)	(7 537)	–	(7 537)
Actifs financiers disponibles à la vente (note 10)	(31)	–	(31)	(684)	–	(684)
Couvertures de flux de trésorerie (note 10)	(3 730)	–	(3 730)	8 209	–	8 209
Quote-part des autres éléments du résultat global tirés des participations comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence (note 10)	23 846	–	23 846	(7 235)	–	(7 235)
(Charge) économie d'impôt (note 10)	(8 377)	–	(8 377)	4 630	–	4 630
Total des éléments qui seront reclassés ultérieurement en résultat net	(1 224)	–	(1 224)	(2 617)	–	(2 617)
Régimes de retraite à prestations définies et autres avantages postérieurs à l'emploi (note 10)	15 020	–	15 020	(1 668)	–	(1 668)
(Charge) économie d'impôt (note 10)	(3 657)	–	(3 657)	454	–	454
Total des éléments qui ne seront pas reclassés ultérieurement en résultat net	11 363	–	11 363	(1 214)	–	(1 214)
Total des autres éléments du résultat global pour la période	10 139	–	10 139	(3 831)	–	(3 831)
Total du résultat global pour la période	(27 536) \$	193 \$	(27 343) \$	27 866 \$	200 \$	28 066 \$

SIX MOIS TERMINÉS LE 30 JUIN
(EN MILLIERS DE DOLLARS CANADIENS)

	2013			2012 ⁽¹⁾		
	Attribuable aux actionnaires de SNC-Lavalin	Participations ne donnant pas le contrôle	Total	Attribuable aux actionnaires de SNC-Lavalin	Participations ne donnant pas le contrôle	Total
Résultat net pour la période	15 948 \$	270 \$	16 218 \$	98 029 \$	417 \$	98 446 \$
Autres éléments du résultat global :						
Écarts de change découlant de la conversion des établissements à l'étranger (note 10)	(2 683)	–	(2 683)	(8 642)	–	(8 642)
Actifs financiers disponibles à la vente (note 10)	776	–	776	171	–	171
Couvertures de flux de trésorerie (note 10)	(7 020)	–	(7 020)	37 028	–	37 028
Quote-part des autres éléments du résultat global tirés des participations comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence (note 10)	21 580	–	21 580	274	–	274
Charge d'impôt (note 10)	(4 981)	–	(4 981)	(5 987)	–	(5 987)
Total des éléments qui seront reclassés ultérieurement en résultat net	7 672	–	7 672	22 844	–	22 844
Régimes de retraite à prestations définies et autres avantages postérieurs à l'emploi (note 10)	12 318	–	12 318	926	–	926
Charge d'impôt (note 10)	(3 110)	–	(3 110)	(239)	–	(239)
Total des éléments qui ne seront pas reclassés ultérieurement en résultat net	9 208	–	9 208	687	–	687
Total des autres éléments du résultat global pour la période	16 880	–	16 880	23 531	–	23 531
Total du résultat global pour la période	32 828 \$	270 \$	33 098 \$	121 560 \$	417 \$	121 977 \$

⁽¹⁾ Voir la note 2B pour des explications sur les chiffres comparatifs.

Voir les notes afférentes aux états financiers consolidés intermédiaires résumés.

Groupe SNC-Lavalin inc.

TABLEAUX CONSOLIDÉS INTERMÉDIAIRES RÉSUMÉS DES FLUX DE TRÉSORERIE
(NON AUDITÉ)

(EN MILLIERS DE DOLLARS CANADIENS)

		DEUXIÈME TRIMESTRE		SIX MOIS TERMINÉS LE 30 JUIN	
	note	2013	2012 ⁽¹⁾	2013	2012 ⁽¹⁾
Activités opérationnelles					
Résultat net pour la période		(37 482) \$	31 897 \$	16 218 \$	98 446 \$
Ajustements visant à rapprocher le résultat net et les flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles :					
Amortissement des immobilisations corporelles et des autres actifs non courants :					
Provenant des ICI		30 552	24 459	59 133	48 566
Provenant des autres activités		16 461	14 335	31 985	27 980
Charge d'impôt sur le résultat comptabilisée en résultat net		5 522	5 364	18 039	21 551
Impôt sur le résultat reçu (payé)		1 448	(15 994)	(45 214)	(23 399)
Charges financières nettes comptabilisées en résultat net	6	35 038	29 917	68 238	60 154
Intérêts payés :					
Provenant des ICI		(41 327)	(38 563)	(54 584)	(51 560)
Provenant des autres activités		(733)	(76)	(11 859)	(11 036)
Charge comptabilisée à l'égard d'options sur actions	7A	4 389	6 060	6 190	8 149
Charge comptabilisée à l'égard des régimes dont le paiement fondé sur des actions est réglé en trésorerie	7B	2 230	1 690	2 878	4 316
Bénéfice provenant des ICI comptabilisés selon la méthode de la mise en équivalence		(56 163)	(19 536)	(77 463)	(34 695)
Dividendes et distributions reçus des ICI comptabilisés selon la méthode de la mise en équivalence		33 056	18 171	51 006	33 812
Autres		(22 609)	51 174	(25 249)	44 348
		(29 618)	108 898	39 318	226 632
Variation nette des éléments du fonds de roulement sans effet de trésorerie	11	20 584	76 153	(126 835)	550
Flux de trésorerie nets provenant des (affectés aux) activités opérationnelles		(9 034)	185 051	(87 517)	227 182
Activités d'investissement					
Acquisition d'immobilisations corporelles :					
Provenant des ICI	4B	(323 979)	(196 726)	(512 367)	(379 827)
Provenant des autres activités		(12 385)	(26 539)	(19 930)	(51 701)
Paievements au titre des ICI		(13 835)	(26 517)	(21 091)	(38 854)
Acquisition d'entreprises		(1 201)	(10 535)	(1 553)	(15 044)
Paievements au titre de participations dans une entité contrôlée conjointement	5	-	(40 255)	-	(40 255)
Augmentation des créances en vertu des accords de concession de services		(13 111)	(987)	(24 534)	(12 362)
Recouvrement des créances en vertu des accords de concession de services		4 384	19 947	5 977	20 861
Autres		(8 971)	(756)	(16 552)	(4 681)
Flux de trésorerie nets affectés aux activités d'investissement		(369 098)	(282 368)	(590 050)	(521 863)
Activités de financement					
Augmentation de la dette sans recours provenant des ICI	4B	550 918	294 295	611 647	378 795
Remboursement de la dette sans recours provenant des ICI	4B	(325 966)	(897)	(326 920)	(1 782)
Augmentation d'avances liées à des arrangements de financement de contrats	12	56 368	-	68 978	-
Remboursement d'avances liées à des arrangements de financement de contrats	12	-	-	(13 832)	-
Produit de l'exercice d'options sur actions		6 092	2 350	18 276	5 601
Rachat d'actions		-	(4 750)	-	(6 542)
Dividendes payés aux actionnaires de SNC-Lavalin	9	(69 648)	(66 466)	(69 648)	(66 466)
Autres		1 017	(3 604)	3 332	(3 406)
Flux de trésorerie nets provenant des activités de financement		218 781	220 928	291 833	306 200
Augmentation (diminution) liée à l'écart de change découlant de la conversion de la trésorerie et des équivalents de trésorerie		(634)	(1 419)	143	(1 149)
Augmentation (diminution) nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie		(159 985)	122 192	(385 591)	10 370
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début de la période		949 294	1 119 227	1 174 900	1 231 049
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin de la période		789 309 \$	1 241 419 \$	789 309 \$	1 241 419 \$

⁽¹⁾ Voir la note 2B pour des explications sur les chiffres comparatifs.

Voir les notes afférentes aux états financiers consolidés intermédiaires résumés.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS INTERMÉDIAIRES RÉSUMÉS

NOTE	PAGE
1. DESCRIPTION DES ACTIVITÉS	7
2. BASE D'ÉTABLISSEMENT	7
3. INFORMATIONS SECTORIELLES	10
4. INVESTISSEMENTS – CONCESSIONS D'INFRASTRUCTURE (« ICI »)	12
5. SNC-LAVALIN FAYEZ ENGINEERING (« SLFE »)	14
6. CHARGES FINANCIÈRES NETTES	14
7. PAIEMENTS FONDÉS SUR DES ACTIONS	14
8. NOMBRE MOYEN PONDÉRÉ D'ACTIONS EN CIRCULATION	15
9. DIVIDENDES	15
10. AUTRES COMPOSANTES DES CAPITAUX PROPRES	16
11. VARIATION NETTE DES ÉLÉMENTS DU FONDS DE ROULEMENT SANS EFFET DE TRÉSORERIE	18
12. AVANCES LIÉES À DES ARRANGEMENTS DE FINANCEMENT DE CONTRATS	18
13. TRANSACTIONS ENTRE PARTIES LIÉES	18
14. PASSIFS ÉVENTUELS	19
15. ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA FIN DE LA PÉRIODE	21

1. DESCRIPTION DES ACTIVITÉS

Le Groupe SNC-Lavalin inc. est une société constituée en vertu de la *Loi canadienne sur les sociétés par actions* dont le siège social est situé au 455, boul. René-Lévesque Ouest, Montréal (Québec), Canada H2Z 1Z3. Le Groupe SNC-Lavalin inc. est une société ouverte inscrite à la cote de la Bourse de Toronto au Canada. Le terme « Société » ou le terme « SNC-Lavalin » désigne, selon le contexte, le Groupe SNC-Lavalin inc. et toutes ou certaines de ses filiales ou partenariats, ou le Groupe SNC-Lavalin inc. ou l'une ou plusieurs de ses filiales ou partenariats.

La Société fournit du savoir-faire dans les domaines de l'ingénierie, de la construction et de l'exploitation et entretien (« O&M ») par l'entremise de son réseau de bureaux dans tout le Canada et dans plus de 40 autres pays, et travaille actuellement à des projets dans le monde entier. De plus, SNC-Lavalin investit de façon sélective dans des concessions d'infrastructure, investissements complémentaires à ses autres activités, qui sont désignés « ICI » dans ces états financiers.

2. BASE D'ÉTABLISSEMENT

A) BASE D'ÉTABLISSEMENT

Les états financiers de la Société sont présentés en **dollars canadiens**. Sauf indication contraire, tous les montants sont arrondis au millier de dollars près.

Ces états financiers ont été établis conformément à l'IAS 34, *Information financière intermédiaire* (« IAS 34 »).

Les méthodes comptables des IFRS décrites dans la note 2 des états financiers consolidés annuels audités de la Société pour l'exercice terminé le 31 décembre 2012 ont été appliquées de manière uniforme à toutes les périodes présentées, à l'exception des méthodes comptables affectées par les normes et les modifications appliquées en 2013, tel qu'il est décrit dans la note 2B ci-dessous.

La préparation d'états financiers conformes à l'IAS 34 nécessite le recours à certaines estimations comptables critiques. Elle exige également que la direction exerce son jugement dans le processus d'application des méthodes comptables de la Société. Les aspects qui nécessitent un degré plus élevé de jugement ou de complexité ou les aspects comportant des hypothèses et des estimations significatives sont présentés à la note 3 des états financiers consolidés annuels audités de la Société pour l'exercice terminé le 31 décembre 2012. Elles sont demeurées inchangées pour les périodes de trois mois et de six mois terminées le 30 juin 2013, à l'exception du taux de rendement à long terme attendu des actifs des régimes de retraite, qui n'est plus utilisé pour calculer la charge nette au titre des régimes de retraite à prestations définies de la Société suite à l'application des modifications à l'IAS 19, *Avantages du personnel*, applicables à compter du 1^{er} janvier 2013, tel qu'il est décrit dans la note 2B ci-dessous.

Les états financiers de la Société ont été préparés selon la méthode du coût historique, à l'exception de i) certains instruments financiers, instruments financiers dérivés et passif relatif aux régimes dont le paiement fondé sur des actions est réglé en trésorerie, qui sont évalués à la juste valeur, et du ii) passif au titre des prestations définies, qui est évalué comme étant le montant total net de la valeur actuelle de l'obligation au titre des prestations définies diminué de la juste valeur des actifs des régimes. Le coût historique représente généralement la juste valeur de la contrepartie donnée en échange des actifs lors de la comptabilisation initiale.

Ces états financiers consolidés intermédiaires résumés n'incluent pas toute l'information à fournir dans un jeu d'états financiers annuels et doivent être lus en parallèle avec les états financiers consolidés annuels audités de la Société de 2012.

Le 2 août 2013, le conseil d'administration a approuvé la publication de ces états financiers consolidés intermédiaires résumés de la Société.

B) NORMES ET MODIFICATIONS APPLIQUÉES EN 2013

Les normes et les modifications aux normes existantes suivantes ont été appliquées par la Société à compter du 1^{er} janvier 2013 :

- L'IFRS 10, *États financiers consolidés* (« IFRS 10 »), remplace les directives de consolidation de l'IAS 27, *États financiers consolidés et individuels*, et du SIC-12, *Consolidation – Entités ad hoc*, et énonce les principes permettant de déterminer qu'une entité en contrôle une autre.

2. BASE D'ÉTABLISSEMENT (SUITE)

- L'IFRS 11, *Partenariats* (« IFRS 11 »), remplace l'IAS 31, *Participation dans des coentreprises*, et le SIC-13, *Entités contrôlées conjointement – Apports non monétaires par des coentrepreneurs*, et impose une méthode unique pour la comptabilisation des participations dans des entités contrôlées conjointement.
- L'IFRS 12, *Informations à fournir sur les intérêts détenus dans d'autres entités* (« IFRS 12 »), établit les obligations d'information exhaustives pour toutes les formes de participation dans d'autres entités, y compris dans des partenariats, des entreprises associées et des entités ad hoc.
- L'IFRS 13, *Évaluation de la juste valeur*, regroupe toutes les dispositions des IFRS concernant l'évaluation à la juste valeur et les informations à fournir à ce sujet.
- L'IAS 27, *États financiers individuels*, et l'IAS 28, *Participations dans des entreprises associées et des coentreprises*, amendées et renommées par suite de la publication des nouvelles normes IFRS 10, IFRS 11 et IFRS 12.
- Modifications à l'IAS 1, *Présentation des états financiers*, afin d'exiger que les entités regroupent les éléments compris dans les autres éléments du résultat global qui sont susceptibles d'être reclassés en résultat net.
- Modifications à l'IAS 19, *Avantages du personnel*, (« IAS 19 ») afin d'éliminer l'application de la méthode dite du « corridor » ayant pour effet de différer la comptabilisation des gains et des pertes, afin d'éliminer le concept de rendement attendu des actifs, de simplifier la présentation des variations des actifs et des passifs découlant de régimes à prestations définies, et d'améliorer les informations à fournir pour les régimes à prestations définies.
- L'International Accounting Standards Board a aussi publié une série de modifications aux IFRS comme suit :
 - Modifications à l'IFRS 1, *Première application des Normes internationales d'information financière* (« IFRS 1 »), relatives à l'application répétée de l'IFRS 1 et aux coûts d'emprunt.
 - Modifications à l'IAS 1, *Présentation des états financiers*, relatives à la clarification des exigences en matière d'information comparative.
 - Modifications à l'IAS 16, *Immobilisations corporelles*, relatives au classement du matériel d'entretien.
 - Modifications à l'IAS 32, *Instruments financiers : Présentation*, relatives à l'effet fiscal des distributions aux porteurs d'instruments de capitaux propres.
 - Modifications à l'IAS 34, *Information financière intermédiaire*, relatives à l'information financière intermédiaire et informations sectorielles sur le total des actifs et le total des passifs.

À l'exception des modifications à l'IAS 19, les normes et modifications présentées ci-dessus n'ont pas eu d'incidence significative sur les états financiers de la Société. La première application des modifications à l'IAS 19 a été mise en œuvre selon ses dispositions transitoires et s'est traduite par une application rétrospective selon les directives de l'IAS 8, *Méthodes comptables, changements d'estimations comptables et erreurs*. Pour les périodes de trois mois et de six mois terminées le 30 juin 2012, les modifications à l'IAS 19 se sont traduites par une augmentation de la charge nette au titre des régimes de retraite à prestations définies comprise dans les « frais de vente, généraux et administratifs » au compte de résultat et par une diminution équivalente des pertes actuarielles constatées (ou une augmentation équivalente des gains actuariels constatés) à l'état du résultat global provenant de régimes de retraite et autres avantages postérieurs à l'emploi, avec une incidence de néant sur les résultats non distribués de la Société. Ce changement se rapporte principalement à l'élimination du taux de rendement à long terme attendu des actifs des régimes, qui est remplacé par un taux d'actualisation appliqué au passif net au titre des prestations constituées en vertu des modifications à l'IAS 19. Les tableaux suivants présentent l'incidence des ajustements apportés aux chiffres comparatifs pour chacun des quatre trimestres de 2012 et pour l'exercice terminé le 31 décembre 2012 :

(EN MILLIERS DES DOLLARS CANADIENS)	TROIS MOIS TERMINÉS LE				EXERCICE TERMINÉ LE
	31 MARS 2012	30 JUIN 2012	30 SEPTEMBRE 2012	31 DÉCEMBRE 2012	31 DÉCEMBRE 2012
Incidence sur le compte consolidé de résultat :					
Augmentation des frais de vente, généraux et administratifs	(1 060) \$	(1 060) \$	(1 060) \$	(1 060) \$	(4 240) \$
Diminution de la charge d'impôt sur le résultat	263	263	263	263	1 052
Diminution du résultat net	(797)	(797)	(797)	(797)	(3 188)
Résultat net, tel que publié dans les états financiers consolidés	67 346	32 694	114 723	94 767	309 530
Résultat net, ajusté	66 549 \$	31 897 \$	113 926 \$	93 970 \$	306 342 \$

2. BASE D'ÉTABLISSEMENT (SUITE)

	TROIS MOIS TERMINÉS LE				EXERCICE TERMINÉ LE
(EN MILLIERS DES DOLLARS CANADIENS)	31 MARS 2012	30 JUIN 2012	30 SEPTEMBRE 2012	31 DÉCEMBRE 2012	31 DÉCEMBRE 2012
Incidence sur l'état consolidé du résultat global :					
Augmentation des gains actuariels (ou diminution des pertes actuarielles) découlant des régimes de retraite à prestations définies et autres avantages postérieurs à l'emploi	1 060 \$	1 060 \$	1 060 \$	1 060 \$	4 240 \$
Augmentation de la charge d'impôt sur le résultat (ou diminution de l'économie d'impôt sur le résultat)	(263)	(263)	(263)	(263)	(1 052)
Augmentation du total des autres éléments du résultat global	797	797	797	797	3 188
Total des autres éléments du résultat global, tel que publié dans les états financiers consolidés	26 565	(4 628)	(23 070)	4 936	3 803
Total du résultat global, ajusté	27 362 \$	(3 831) \$	(22 273) \$	5 733 \$	6 991 \$

	TROIS MOIS TERMINÉS LE				EXERCICE TERMINÉ LE
(EN DOLLARS CANADIENS)	31 MARS 2012	30 JUIN 2012	30 SEPTEMBRE 2012	31 DÉCEMBRE 2012	31 DÉCEMBRE 2012
Incidence sur le résultat par action de base :					
Résultat par action de base, tel que publié dans les états financiers consolidés	0,44 \$	0,22 \$	0,76 \$	0,63 \$	2,05 \$
Résultat par action de base, ajusté	0,44	0,21	0,76	0,62	2,03
Diminution du résultat par action de base	- \$	(0,01) \$	- \$	(0,01) \$	(0,02) \$

	TROIS MOIS TERMINÉS LE				EXERCICE TERMINÉ LE
(EN DOLLARS CANADIENS)	31 MARS 2012	30 JUIN 2012	30 SEPTEMBRE 2012	31 DÉCEMBRE 2012	31 DÉCEMBRE 2012
Incidence sur le résultat par action dilué :					
Résultat par action dilué, tel que publié dans les états financiers consolidés	0,44 \$	0,21 \$	0,76 \$	0,63 \$	2,04 \$
Résultat par action dilué, ajusté	0,44	0,21	0,75	0,62	2,02
Diminution du résultat par action dilué	- \$	- \$	(0,01) \$	(0,01) \$	(0,02) \$

C) NORME, MODIFICATIONS ET INTERPRÉTATION PUBLIÉES EN VUE D'ÊTRE APPLIQUÉES À UNE DATE ULTÉRIEURE

L'interprétation et les modifications suivantes à la norme existante ont été publiées et sont applicables par la Société pour ses exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2014, et l'application anticipée est permise :

- L'interprétation IFRIC 21, *Prélèvements*, examine comment une entité doit comptabiliser les prélèvements imposés par des gouvernements, qui ne sont pas des impôts sur le résultat, dans ses états financiers.
- Les *Informations à fournir sur la valeur recouvrable des actifs non financiers* (modifications à l'IAS 36, *Dépréciation d'actifs*) établissent les informations à fournir sur la valeur recouvrable des actifs dépréciés dans le cas où cette valeur est fondée sur la juste valeur diminuée des coûts de sortie.

La Société évalue actuellement l'incidence de l'adoption de cette interprétation et de ces modifications sur ses états financiers.

La norme suivante a été publiée et est applicable par la Société pour ses exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2015, et l'application anticipée est permise :

- L'IFRS 9, *Instruments financiers*, porte sur le classement et l'évaluation des actifs financiers et des passifs financiers.

La Société évalue actuellement l'incidence de l'adoption de cette norme sur ses états financiers.

3. INFORMATIONS SECTORIELLES

Les produits et le résultat d'exploitation par secteur de la Société se présentent comme suit :

	DEUXIÈME TRIMESTRE				SIX MOIS TERMINÉS LE 30 JUIN			
	2013		2012 ⁽¹⁾		2013		2012 ⁽¹⁾	
	PRODUITS	RÉSULTAT D'EXPLOITATION	PRODUITS	RÉSULTAT D'EXPLOITATION	PRODUITS	RÉSULTAT D'EXPLOITATION	PRODUITS	RÉSULTAT D'EXPLOITATION
Services et Ensembles								
Infrastructures et environnement ⁽²⁾	488 522 \$	(69 646) \$	513 595 \$	(7 019) \$	897 451 \$	(99 529) \$	928 058 \$	(4 916) \$
Énergie	422 305	41 378	310 349	(10 928)	791 839	88 733	631 962	20 933
Mines et métallurgie	396 167	13 161	360 496	11 925	752 556	10 882	643 222	27 651
Pétrole et gaz ⁽³⁾	59 961	(89 937)	205 718	11 579	215 744	(85 606)	394 480	21 815
Autres secteurs	93 070	5 000	98 011	10 855	176 528	10 328	178 451	15 422
O&M	298 361	9 903	293 229	3 097	681 236	23 873	676 590	12 114
ICI	184 980	67 004	124 887	30 511	328 268	102 042	241 405	55 628
	1 943 366 \$	(23 137)	1 906 285 \$	50 020	3 843 622 \$	50 723	3 694 168 \$	148 647
Reprise d'éléments inclus ci-dessus :								
Revenus d'intérêts imputés		(10 231)		(14 843)		(22 999)		(29 934)
Charges financières nettes liées aux ICI		31 253		26 132		62 879		51 919
Charge d'impôt sur le résultat liée aux ICI		5 002		5 624		11 581		8 930
Participations ne donnant pas le contrôle avant impôt sur le résultat		191		245		311		589
Résultat avant charges financières nettes et impôt sur le résultat		3 078		67 178		102 495		180 151
Charges financières nettes (note 6)		35 038		29 917		68 238		60 154
Résultat avant impôt sur le résultat		(31 960)		37 261		34 257		119 997
Charge d'impôt sur le résultat, montant net		5 522		5 364		18 039		21 551
Résultat net pour la période		(37 482) \$		31 897 \$		16 218 \$		98 446 \$
Résultat net attribuable aux éléments suivants :								
Actionnaires de SNC-Lavalin		(37 675) \$		31 697 \$		15 948 \$		98 029 \$
Participations ne donnant pas le contrôle		193		200		270		417
Résultat net pour la période		(37 482) \$		31 897 \$		16 218 \$		98 446 \$

⁽¹⁾ Voir la note 2B pour des explications sur les chiffres comparatifs.

⁽²⁾ Pour la période de six mois terminée le 30 juin 2013, la perte d'exploitation de 99,5 millions \$ est principalement attribuable au fait que SNC-Lavalin a constaté une provision pour risque de 47,0 millions \$ au deuxième trimestre de 2013, à la suite d'une tentative récente inattendue de retrait de ce montant en vertu de lettres de crédit couvrant un acompte reçu et la bonne exécution et émises précédemment au profit du client d'un projet en Libye, tel qu'il est décrit en détail à la note 15, ainsi qu'environ 32 millions \$ constatés au premier trimestre de 2013 pour des coûts supplémentaires dans le cadre d'un projet d'infrastructures d'envergure.

⁽³⁾ Précédemment Hydrocarbures et produits chimiques. Pour la période de six mois terminée le 30 juin 2013, la perte d'exploitation de 85,6 millions \$ découle principalement d'une perte de 70,1 millions \$ constatée par SNC-Lavalin au deuxième trimestre de 2013 en lien avec une confirmation de réclamation reçue récemment et alléguant des pénalités de retard au titre d'un projet à prix forfaitaire en Algérie, tel qu'il est décrit en détail à la note 15.

3. INFORMATIONS SECTORIELLES (SUITE)

La Société présente également dans le tableau ci-dessous, sous la rubrique « Informations supplémentaires », ses dividendes provenant de 407 International inc. (l'« Autoroute 407 »), son résultat net provenant d'AltaLink, son résultat net provenant des autres ICI et son résultat net excluant les ICI, puisque cette information est importante pour évaluer la valeur des actions de la Société.

	DEUXIÈME TRIMESTRE		SIX MOIS TERMINÉS LE 30 JUIN	
	2013	2012 ⁽¹⁾	2013	2012 ⁽¹⁾
Informations supplémentaires :				
Résultat net attribuable aux actionnaires de SNC-Lavalin provenant des ICI :				
Provenant de l'Autoroute 407	21 807 \$	14 678 \$	38 581 \$	29 355 \$
Provenant d'AltaLink	17 487	12 911	31 157	24 219
Provenant des autres ICI ⁽²⁾	27 710	2 922	32 304	2 054
Résultat net attribuable aux actionnaires de SNC-Lavalin excluant les ICI	(104 679)	1 186	(86 094)	42 401
Résultat net attribuable aux actionnaires de SNC-Lavalin pour la période	(37 675) \$	31 697 \$	15 948 \$	98 029 \$

⁽¹⁾ Voir la note 2B pour des explications sur les chiffres comparatifs.

⁽²⁾ Au deuxième trimestre de 2013, des incertitudes relatives au recouvrement de dividendes de l'un des ICI de la Société comptabilisés selon la méthode de la mise en équivalence ont été résolues, ayant une incidence positive sur le résultat net provenant des autres ICI au deuxième trimestre et pour les six premiers mois de 2013.

4. INVESTISSEMENTS – CONCESSIONS D'INFRASTRUCTURE (« ICI »)

SNC-Lavalin fait des investissements dans des concessions d'infrastructure pour certaines infrastructures du secteur public, telles que les aéroports, les ponts, les bâtiments de services publics et culturels, l'énergie, les réseaux de transport en commun, les routes et l'eau.

Conformément aux IFRS, les investissements de SNC-Lavalin dans des concessions d'infrastructure sont comptabilisés comme suit :

Méthode de comptabilisation

TYPE D'INFLUENCE	MÉTHODE DE COMPTABILISATION
Influence non notable	Méthode du coût
Influence notable	Méthode de la mise en équivalence
Contrôle conjoint	Méthode de la mise en équivalence
Contrôle	Méthode de la consolidation intégrale

Modèle de comptabilisation

TYPE DE CONCESSION	MODÈLE DE COMPTABILISATION
ICI en vertu de l'IFRIC 12	Modèle comptable réservé aux actifs financiers lorsque le concessionnaire n'assume pas le risque de demande
	Modèle comptable réservé aux immobilisations incorporelles lorsque le concessionnaire assume le risque de demande
	Modèle mixte lorsque le concessionnaire et le concédant se répartissent le risque de demande
ICI en dehors du champ d'application de l'IFRIC 12	Modèle basé sur des faits et circonstances spécifiques, mais les actifs d'infrastructure sont habituellement comptabilisés comme immobilisations corporelles

Les principales concessions et accords de partenariat public-privé qui sont dans le champ d'application de l'interprétation IFRIC 12, *Accords de concession de services* (« IFRIC 12 ») sont tous comptabilisés selon le modèle comptable réservé aux actifs financiers, à l'exception de la concession Rayalseema Expressway Private Limited (« REPL ») qui est comptabilisée selon le modèle comptable réservé aux immobilisations incorporelles et de la concession Société d'Exploitation de l'Aéroport de Mayotte S.A.S., qui est comptabilisée selon le modèle mixte.

Afin d'assurer au lecteur des états financiers une meilleure compréhension de la situation financière et des résultats d'exploitation de ses ICI, la Société présente dans ses états financiers certaines informations financières distinctes se rapportant spécifiquement au secteur ICI, de même que certaines informations supplémentaires ci-dessous.

A) AJOUTS D'ICI

I) AU COURS DE LA PÉRIODE DE SIX MOIS TERMINÉE LE 30 JUIN 2013

RIDEAU TRANSIT GROUP PARTNERSHIP

En février 2013, la Société a annoncé que le Rideau Transit Group Partnership, un consortium dont SNC-Lavalin est un partenaire à 40 %, a finalisé avec la Ville d'Ottawa une entente portant sur la conception, la construction, le financement et l'entretien de la Ligne de la Confédération, le tout premier réseau de transport léger sur rail de la Ville. Le Rideau Transit Group Partnership sera chargé de construire un tronçon ferroviaire de 12,5 km, 10 gares de surface, 3 gares souterraines et un tunnel de 2,5 km sous le centre-ville même. Le consortium élargira également une portion de l'autoroute 417, fournira les voitures de transport léger sur rail, construira une installation d'entretien et de remisage, et assurera l'entretien continu du réseau pendant 30 ans. La Société s'est engagée à investir un montant de 30 millions \$ en capitaux propres dans cet ICI.

L'investissement de SNC-Lavalin dans le Rideau Transit Group Partnership est comptabilisé selon la méthode de la mise en équivalence.

4. INVESTISSEMENTS – CONCESSIONS D'INFRASTRUCTURE (« ICI ») (SUITE)

II) AU COURS DE L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2012

407 EAST DEVELOPMENT GROUP GENERAL PARTNERSHIP

En mai 2012, la Société a annoncé que le 407 East Development Group General Partnership, détenu à 50 % par SNC-Lavalin, s'est vu octroyer un contrat par la province d'Ontario, au Canada, pour la conception, la construction, le financement et l'entretien de la phase un de la nouvelle autoroute 407 Est, qui ajoutera 32 kilomètres à l'autoroute existante.

Le 407 East Development Group General Partnership a sous-traité la conception et la construction ainsi que l'exploitation et l'entretien à deux partenariats détenus à 50 % par SNC-Lavalin. Lorsque la construction sera complétée, le 407 East Development Group General Partnership effectuera l'entretien et la remise en état de l'autoroute jusqu'en 2045. La Société s'est engagée à investir un montant de 15,9 millions \$ en capitaux propres dans cet ICI.

L'investissement de SNC-Lavalin dans le 407 East Development Group General Partnership est comptabilisé selon la méthode de la mise en équivalence.

PIRAMAL ROADS INFRA PRIVATE LIMITED

En juin 2012, la Société a acquis d'India Infrastructure Fund l'équivalent de 10 % du capital social émis et payé de Piramal Roads Infra Private Limited, une entité dont les activités commerciales incluent des appels d'offres, la détention et l'acquisition d'infrastructures, de même que les investissements, le développement, la mise en place et l'exploitation d'infrastructures dans le secteur des routes en Inde, pour une contrepartie totale en espèces d'environ 10 millions \$.

L'investissement de SNC-Lavalin dans Piramal Roads Infra Private Limited est comptabilisé selon la méthode du coût.

B) VALEUR COMPTABLE NETTE DES ICI

L'état consolidé de la situation financière de la Société inclut les actifs et les passifs suivants provenant de ses ICI :

	30 JUIN 2013	31 DÉCEMBRE 2012
Trésorerie et équivalent de trésorerie	9 676 \$	17 606 \$
Liquidités soumises à restrictions	2 498	2 454
Créances clients, autres actifs financiers courants et autres actifs courants	107 962	175 807
Immobilisations corporelles ⁽¹⁾	4 236 219	3 469 990
Goodwill	203 786	203 786
Tranche à long terme des créances en vertu des accords de concession de services et actifs financiers non courants	432 825	348 961
Autres actifs non courants et actif d'impôt sur le résultat différé	217 082	192 394
Total de l'actif	5 210 048	4 410 998
Dettes fournisseurs, produits différés, autres passifs financiers courants et autres passifs courants	618 704	300 060
Dettes à court terme sans recours et tranche courante de la dette à long terme sans recours ⁽²⁾	521 037	484 575
Dettes à long terme sans recours ⁽²⁾	2 248 677	2 000 696
Autres passifs financiers non courants	137 496	76 539
Provisions et autres passifs non courants	667 099	596 757
Total du passif	4 193 013	3 458 627
Actif net provenant des ICI comptabilisés selon la méthode de la consolidation intégrale ⁽³⁾	1 017 035 \$	952 371 \$
Valeur comptable nette des ICI comptabilisés selon la méthode de la mise en équivalence ⁽⁴⁾	446 674 \$	373 445 \$
Valeur comptable nette des ICI comptabilisés selon la méthode du coût ⁽⁵⁾	343 363	338 963
Valeur comptable nette totale des ICI	1 807 072 \$	1 664 779 \$

(1) L'augmentation d'immobilisations corporelles provenant des ICI du 31 décembre 2012 au 30 juin 2013 est principalement attribuable à l'acquisition d'immobilisations corporelles par AltaLink pour un décaissement total de 512,4 millions \$ pour la période de six mois terminée le 30 juin 2013.

(2) Pour la période de six mois terminée le 30 juin 2013, l'augmentation de la dette sans recours provenant des ICI reflète des encaissements de 611,6 millions \$, attribuables principalement à l'émission de la dette à court terme par AltaLink de 360,9 millions \$ et de la dette de premier rang de 200,0 millions \$, échéant en 2020 et portant intérêt à un taux de 3,265 %, partiellement compensés par des décaissements de 326,9 millions \$, attribuables principalement au remboursement de la dette de premier rang échéant en 2013 de 325,0 millions \$ par AltaLink.

(3) L'actif net provenant d'AltaLink totalisait 856,8 millions \$ au 30 juin 2013 (31 décembre 2012 : 820,4 millions \$).

(4) Inclut l'investissement de la Société dans l'Autoroute 407 dont la valeur comptable nette était de néant au 30 juin 2013 et au 31 décembre 2012.

(5) Représente principalement la valeur comptable nette de l'investissement de la Société dans Ambatovy.

C) PROJET DE NICKEL AMBATOVY

Tel qu'il est indiqué dans ses états financiers consolidés annuels audités pour l'exercice terminé le 31 décembre 2012, SNC-Lavalin fournit aux prêteurs du projet Ambatovy une garantie financière de 105 millions \$ US et une garantie croisée de 70 millions \$ US. Les deux garanties demeureront en vigueur jusqu'à ce que certaines conditions légales, financières et opérationnelles soient remplies lors de l'achèvement des travaux de construction et de la mise en service du projet (la « Date d'achèvement ») et pourraient être mobilisées par les prêteurs si de telles conditions n'étaient pas remplies à la Date d'achèvement. En juillet 2013, les prêteurs du projet Ambatovy ont consenti au report de la Date d'achèvement, la faisant passer de septembre 2013 à septembre 2015.

5. SNC-LAVALIN FAYEZ ENGINEERING (« SLFE »)

En juin 2012, SNC-Lavalin International Inc. and Zuhair Fayed Engineering Consultancies Company, aussi connue sous le nom de SNC-Lavalin Fayed Engineering, entité de services-conseils en ingénierie contrôlée conjointement par SNC-Lavalin et ses partenaires en Arabie saoudite, a fait l'acquisition de la division industrielle de Zuhair Fayed Partnership. SNC-Lavalin détient une participation de 50 % dans SLFE. SNC-Lavalin recevra 35 % des distributions de SLFE pendant les dix premières années et 50 % des distributions par la suite. SLFE a été formée en partie à la suite du projet de Saudi Aramco portant sur les services d'ingénierie générale plus (« SIG+ »), qui vise à améliorer les capacités en ingénierie dans le Royaume de l'Arabie saoudite. SNC-Lavalin a investi 40,3 millions \$ dans SLFE en juin 2012.

L'investissement de SNC-Lavalin dans SLFE est comptabilisé selon la méthode de la mise en équivalence.

6. CHARGES FINANCIÈRES NETTES

	DEUXIÈME TRIMESTRE		SIX MOIS TERMINÉS LE 30 JUIN	
	2013	2012	2013	2012
Produits d'intérêts :				
Provenant des ICI	(1 373) \$	(1 344) \$	(1 620) \$	(2 527) \$
Provenant des autres activités	(658)	(2 603)	(4 032)	(4 617)
Intérêts sur la dette :				
Avec recours	5 493	5 464	10 922	10 922
Sans recours provenant des ICI :				
AltaLink	29 242	24 183	57 511	47 939
Autres	1 882	1 928	3 777	3 875
Autres :				
Provenant des ICI	1 502	1 365	3 211	2 632
Provenant des autres activités	(1 050)	924	(1 531)	1 930
Charges financières nettes	35 038 \$	29 917 \$	68 238 \$	60 154 \$

7. PAIEMENTS FONDÉS SUR DES ACTIONS

A) RÉGIMES D'OPTIONS SUR ACTIONS

Le coût lié à la rémunération provenant des options sur actions constaté à titre de charge au deuxième trimestre et pour la période de six mois terminés le 30 juin 2013 était de 4,4 millions \$ (deuxième trimestre de 2012 : 6,1 millions \$) et de 6,2 millions \$ (période de six mois terminée le 30 juin 2012 : 8,1 millions \$), respectivement. Le tableau suivant présente les hypothèses moyennes pondérées utilisées pour déterminer la charge de rémunération au titre du régime d'options sur actions en appliquant le modèle d'évaluation des options de Black et Scholes :

	DEUXIÈME TRIMESTRE		SIX MOIS TERMINÉS LE 30 JUIN	
	2013	2012	2013	2012
Taux d'intérêt sans risque	1,15 %	1,61 %	1,15 %	1,61 %
Volatilité attendue du cours de l'action	30,26 %	33,62 %	30,26 %	33,62 %
Durée attendue de l'option	4,5 ans	4 ans	4,5 ans	4 ans
Dividendes attendus	2,00 %	1,50 %	2,00 %	1,50 %

Au cours de la période de six mois terminée le 30 juin 2013, la Société a instauré le régime d'options sur actions de 2013 en faveur de ses employés clés. Le régime d'options sur actions de 2013 est semblable au régime d'options sur actions de 2011, sauf que, entre autres choses, le délai d'expiration des options sur actions est passé de 5 à 6 ans.

Au cours du deuxième trimestre et pour la période de six mois terminés le 30 juin 2013, 1 246 800 options sur actions en vertu du régime d'options sur actions de 2013 de la Société ont été attribuées aux employés (deuxième trimestre et la période de six mois terminés le 30 juin 2012 : 1 173 900 options sur actions en vertu du régime d'options sur actions de 2011 de la Société) ayant une juste valeur moyenne pondérée de 9,28 \$ par option sur actions (deuxième trimestre et la période de six mois terminés le 30 juin 2012 : juste valeur moyenne pondérée de 9,39 \$ par option sur actions).

Au 30 juin 2013, 5 125 803 options sur actions étaient en cours (31 décembre 2012 : 5 363 600 options sur actions), alors que 1 953 200 options sur actions étaient disponibles pour attributions futures en vertu du régime d'options sur actions de 2013 (31 décembre 2012 : 123 300 options sur actions en vertu du régime d'options sur actions de 2011) de la Société.

7. PAIEMENTS FONDÉS SUR DES ACTIONS (SUITE)

B) RÉGIMES DONT LE PAIEMENT FONDÉ SUR DES ACTIONS EST RÉGLÉ EN TRÉSORERIE

Le tableau ci-dessous présente le nombre d'unités d'actions attribuées et la juste valeur moyenne pondérée par unité d'actions attribuée pour les périodes de six mois terminées les 30 juin 2013 et 2012 :

SIX MOIS TERMINÉS LE 30 JUIN	2013		2012	
	NOMBRE D'UNITÉS D'ACTIONS ATTRIBUÉES	JUSTE VALEUR MOYENNE PONDÉRÉE PAR UNITÉ (EN DOLLARS)	NOMBRE D'UNITÉS D'ACTIONS ATTRIBUÉES	JUSTE VALEUR MOYENNE PONDÉRÉE PAR UNITÉ (EN DOLLARS)
Régime d'unités de participation en actions de 2009	55 150	43,01 \$	44 120	37,04 \$
Régime d'unités d'actions différées de 2009	58 650	43,01 \$	46 820	37,04 \$
Régime d'unités d'actions restreintes	314 141	41,58 \$	300 550	37,13 \$
Régime d'unités d'actions différées	19 926	40,90 \$	16 523	44,00 \$

La charge de rémunération constatée au cours du deuxième trimestre et pour la période de six mois terminés le 30 juin 2013 pour les régimes dont le paiement fondé sur des actions est réglé en trésorerie était de 2,3 millions \$ (deuxième trimestre de 2012 : 1,7 million \$) et de 2,9 millions \$ (période de six mois terminée le 30 juin 2012 : 4,3 millions \$), respectivement.

8. NOMBRE MOYEN PONDÉRÉ D'ACTIONS EN CIRCULATION

Le nombre moyen pondéré d'actions en circulation aux deuxièmes trimestres et au cours des périodes de six mois terminés les 30 juin 2013 et 2012 utilisé dans le calcul du résultat de base et dilué par action se présente comme suit :

(EN MILLIERS)	DEUXIÈME TRIMESTRE		SIX MOIS TERMINÉS LE 30 JUIN	
	2013	2012	2013	2012
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation – de base	151 446	151 039	151 339	151 075
Effet dilutif des options sur actions	-	159	318	339
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation – dilué	151 446	151 198	151 657	151 414

Au cours du deuxième trimestre de 2013, 5 125 803 options sur actions en cours ont été exclues du calcul du résultat dilué par action étant donné qu'elles étaient antidilutives.

Pour la période de six mois terminés le 30 juin 2013, 1 987 650 options sur actions en cours (deuxième trimestre et période de six mois terminés le 30 juin 2012 : 3 157 598 options sur actions en cours) ont été exclues du calcul du résultat dilué par action étant donné qu'elles étaient antidilutives, car leur prix d'exercice était supérieur au prix moyen pondéré des actions ordinaires de la Société au cours des périodes.

9. DIVIDENDES

Au cours de la période de six mois terminée le 30 juin 2013, SNC-Lavalin a constaté à titre de distributions à ses actionnaires des dividendes de 69,6 millions \$ ou de 0,46 \$ par action (période de six mois terminée le 30 juin 2012 : 66,5 millions \$ ou 0,44 \$ par action).

SIX MOIS TERMINÉS LE 30 JUIN	2013	2012
Dividendes à payer au 1 ^{er} janvier	- \$	- \$
Dividendes déclarés au cours de la période	69 648	66 466
Dividendes payés au cours de la période	(69 648)	(66 466)
Dividendes à payer au 30 juin	- \$	- \$

10. AUTRES COMPOSANTES DES CAPITAUX PROPRES

Les éléments suivants, déduction faite de l'impôt sur le résultat, font partie des autres composantes des capitaux propres de la Société au 30 juin 2013 et au 31 décembre 2012 :

	30 JUIN 2013	31 DÉCEMBRE 2012
Écarts de change découlant de la conversion des établissements à l'étranger	(50 658) \$	(47 975) \$
Actifs financiers disponibles à la vente	3 127	2 558
Couvertures de flux de trésorerie	(4 969)	395
Quote-part des autres éléments du résultat global tirés des participations comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence	(42 514)	(57 664)
Autres composantes des capitaux propres	(95 014) \$	(102 686) \$

- La composante écarts de change découlant de la conversion des établissements à l'étranger représente les écarts de change qui ont trait à la conversion des établissements à l'étranger de la Société de leurs monnaies fonctionnelles aux dollars canadiens. À la cession d'un établissement à l'étranger, les écarts de change cumulés sont reclassés en résultat net à titre de gain ou de perte à la cession.
- La composante actifs financiers disponibles à la vente découle de la réévaluation à la juste valeur des actifs financiers disponibles à la vente. Lorsqu'un actif financier réévalué est vendu, la portion de la composante liée à l'actif financier en question, qui est effectivement réalisée, est comptabilisée en résultat net. Lorsqu'un actif financier réévalué subit une perte de valeur, la portion de la composante liée à l'actif financier en question est comptabilisée en résultat net.
- La composante couvertures de flux de trésorerie représente les gains et les pertes de couverture comptabilisés à l'égard de la partie efficace des couvertures des flux de trésorerie. Le cumul du gain ou de la perte différé sur la couverture est comptabilisé dans le résultat net lorsque l'élément couvert a une incidence sur le résultat net ou est inclus à titre d'ajustement de base apporté à l'élément non financier couvert, conformément à la méthode comptable applicable.
- La composante quote-part des autres éléments du résultat global tirés des participations comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence représente la quote-part de la Société des autres éléments du résultat global liés aux participations comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence.

10. AUTRES COMPOSANTES DES CAPITAUX PROPRES (SUITE)

Le tableau suivant présente la variation de chaque élément des autres composantes des capitaux propres pour les deuxièmes trimestres et les périodes de six mois terminés les 30 juin 2013 et 2012 :

	DEUXIÈME TRIMESTRE		SIX MOIS TERMINÉS LE 30 JUIN	
	2013	2012	2013	2012
Écarts de change découlant de la conversion des établissements à l'étranger :				
Solde au début de la période	(37 726) \$	(34 133) \$	(47 975) \$	(33 028) \$
Pertes de la période courante	(12 932)	(7 537)	(2 683)	(8 642)
Solde à la fin de la période	(50 658)	(41 670)	(50 658)	(41 670)
Actifs financiers disponibles à la vente :				
Solde au début de la période	3 179	2 287	2 558	1 538
Gains (pertes) de la période courante	208	(684)	1 015	256
(Charge) économie d'impôt liée aux gains (pertes) de la période courante	(53)	67	(239)	(50)
Reclassement en résultat net	(239)	-	(239)	(85)
Charge d'impôt liée aux montants reclassés en résultat net	32	-	32	11
Solde à la fin de la période	3 127	1 670	3 127	1 670
Couvertures de flux de trésorerie :				
Solde au début de la période	-	(3 204)	395	(24 375)
Pertes de la période courante	(736)	(9 213)	(4 821)	(6 531)
(Charge) économie d'impôt liée aux pertes de la période courante	(32)	2 669	502	2 098
Reclassement en résultat net	(2 994)	17 422	(2 199)	43 559
Charge (économie) d'impôt relative aux montants reclassés en résultat net	(1 207)	(455)	1 154	(7 532)
Solde à la fin de la période	(4 969)	7 219	(4 969)	7 219
Quote-part des autres éléments du résultat global tirés des participations comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence :				
Solde au début de la période	(59 243)	(55 302)	(57 664)	(59 948)
Quote-part de la période courante	20 994	(9 299)	17 041	(5 599)
(Charge) économie d'impôt liée à la quote-part de la période courante	(6 342)	2 868	(5 233)	1 205
Reclassement en résultat net	2 852	2 064	4 539	5 873
Économie d'impôt liée aux montants reclassés en résultat net	(775)	(519)	(1 197)	(1 719)
Solde à la fin de la période	(42 514)	(60 188)	(42 514)	(60 188)
Autres composantes des capitaux propres	(95 014) \$	(92 969) \$	(95 014) \$	(92 969) \$

Les tableaux suivants présentent un rapprochement des gains et pertes actuariels constatés dans les autres éléments du résultat global liés aux régimes de retraite à prestations définies et autres avantages postérieurs à l'emploi pour les deuxièmes trimestres et les périodes de six mois terminés les 30 juin 2013 et 2012 :

TROIS MOIS TERMINÉS LE 30 JUIN	2013			2012		
	AVANT IMPÔT	ÉCONOMIE (CHARGE) D'IMPÔT	MONTANT NET	AVANT IMPÔT	ÉCONOMIE D'IMPÔT	MONTANT NET
Montant cumulé au début de la période	(24 838) \$	6 237 \$	(18 601) \$	(11 484) \$ ⁽¹⁾	3 073 \$ ⁽¹⁾	(8 411) \$ ⁽¹⁾
Constaté au cours de la période	15 020	(3 657)	11 363	(1 668) ⁽¹⁾	454 ⁽¹⁾	(1 214) ⁽¹⁾
Montant cumulé à la fin de la période	(9 818) \$	2 580 \$	(7 238) \$	(13 152) \$	3 527 \$	(9 625) \$

⁽¹⁾ Voir la note 2B pour des explications sur les chiffres comparatifs.

SIX MOIS TERMINÉS LE 30 JUIN		2013			2012		
	AVANT IMPÔT	ÉCONOMIE (CHARGE) D'IMPÔT	MONTANT NET	AVANT IMPÔT	ÉCONOMIE (CHARGE) D'IMPÔT	MONTANT NET	
Montant cumulé au début de la période	(22 136) \$	5 690 \$	(16 446) \$	(14 078) \$ ⁽²⁾	3 766 \$ ⁽²⁾	(10 312) \$ ⁽²⁾	
Constaté au cours de la période	12 318	(3 110)	9 208	926 ⁽¹⁾	(239) ⁽¹⁾	687 ⁽¹⁾	
Montant cumulé à la fin de la période	(9 818) \$	2 580 \$	(7 238) \$	(13 152) \$	3 527 \$	(9 625) \$	

⁽¹⁾ Voir la note 2B pour des explications sur les chiffres comparatifs.

⁽²⁾ Au 1^{er} janvier 2012, les modifications à l'IAS 19 se sont traduites par une diminution du montant cumulatif des pertes actuarielles de 3,4 millions \$ et par une diminution du montant cumulatif de l'économie d'impôt de 0,9 million \$.

11. VARIATION NETTE DES ÉLÉMENTS DU FONDS DE ROULEMENT SANS EFFET DE TRÉSORERIE

Le tableau suivant présente les éléments inclus dans la variation nette du fonds de roulement sans effet de trésorerie liés aux activités opérationnelles et présentés aux tableaux des flux de trésorerie :

	DEUXIÈME TRIMESTRE		SIX MOIS TERMINÉS LE 30 JUIN	
	2013	2012	2013	2012
Diminution (augmentation) des créances clients	64 426 \$	67 241 \$	27 871 \$	(6 374) \$
Diminution (augmentation) des contrats en cours	116 243	(37 207)	(3 266)	(85 964)
Augmentation des autres actifs financiers courants	(100 903)	(47 813)	(135 549)	(13 184)
Diminution (augmentation) des autres actifs courants	16 713	(21 689)	4 965	(44 503)
Augmentation (diminution) des dettes fournisseurs	(149 761)	(16 593)	(86 715)	34 637
Augmentation (diminution) des acomptes reçus sur contrats	(26 003)	24 595	(12 108)	37 262
Augmentation des produits différés	70 504	85 306	26 677	87 805
Augmentation des autres passifs financiers courants	24 419	1 539	45 647	11 079
Augmentation (diminution) des autres passifs courants	4 946	20 774	5 643	(20 208)
Variation nette des éléments du fonds de roulement sans effet de trésorerie	20 584 \$	76 153 \$	(126 835) \$	550 \$

12. AVANCES LIÉES À DES ARRANGEMENTS DE FINANCEMENT DE CONTRATS

En mai 2012, SNC-Lavalin a annoncé la clôture financière et la signature officielle du contrat pour le projet d'agrandissement Grandir en santé du Centre hospitalier universitaire Sainte-Justine. En vertu du contrat, SNC-Lavalin fournira des services d'ingénierie, de construction et de financement au Centre hospitalier universitaire Sainte-Justine.

Au deuxième trimestre de 2013, la Société a contracté une facilité de crédit sans recours de 201,0 millions \$ avec des institutions financières pour financer ce projet. Les montants utilisés de la facilité de crédit renouvelable portent intérêt au taux d'acceptations bancaires majoré de 1,45 % par année. La facilité de crédit vient à échéance au plus tard en 2016.

La Société a les avances sans recours liées à des arrangements de financement de contrats suivantes, qui sont garanties par des éléments d'actifs spécifiques des projets, aux 30 juin 2013 et 31 décembre 2012 :

	30 JUIN 2013	31 DECEMBRE 2012
Centre hospitalier universitaire Sainte-Justine	51 739 \$	- \$
Projet de la ligne de transport rapide Evergreen	47 025	43 273
Avances liées à des arrangements de financement de contrats	98 764 \$	43 273 \$

13. TRANSACTIONS ENTRE PARTIES LIÉES

Dans le cours normal des affaires, SNC-Lavalin conclut des transactions avec certains de ses ICI. Les participations dans lesquelles SNC-Lavalin a une influence notable ou un contrôle conjoint, qui sont comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence, sont considérées comme des parties liées, conformément aux IFRS.

Conformément aux IFRS, les profits intra-groupe tirés de produits provenant d'ICI comptabilisés selon les méthodes de la mise en équivalence ou de la consolidation intégrale sont éliminés dans la période où ils sont générés, à l'exception des profits réputés avoir été réalisés par l'ICI. Les profits découlant des transactions avec des ICI comptabilisés selon la méthode du coût ne sont pas éliminés, conformément aux IFRS.

Le traitement comptable des profits intra-groupe est présenté ci-dessous :

ICI	MÉTHODE DE COMPTABILISATION	TRAITEMENT COMPTABLE DES PROFITS INTRA-GROUPE
AltaLink	Méthode de la consolidation intégrale	Pas d'élimination à la consolidation dans la période où ils sont générés, puisque les transactions sont considérées comme ayant été réalisées par AltaLink en vertu de l'application de la loi par un organisme gouvernemental de réglementation indépendant.
ICI comptabilisés en vertu de l'IFRIC 12	Méthode de la consolidation intégrale	Pas d'élimination à la consolidation dans la période où ils sont générés, puisque les transactions sont considérées comme ayant été réalisées par l'ICI en vertu de l'entente conclue avec son client.
	Méthode de la mise en équivalence	Pas d'élimination à la consolidation dans la période où ils sont générés, puisque les transactions sont considérées comme ayant été réalisées par l'ICI en vertu de l'entente conclue avec son client.
Autres	Méthode de la mise en équivalence	Élimination dans la période où ils sont générés, comme réduction de l'actif sous-jacent et, par la suite, constatation sur la période d'amortissement de l'actif correspondant.
	Méthode du coût	Pas d'élimination, conformément aux IFRS.

13. TRANSACTIONS ENTRE LES PARTIES LIÉES (SUITE)

Pour le deuxième trimestre et les six premiers mois de 2013, SNC-Lavalin a constaté des produits de 170,8 millions \$ (deuxième trimestre de 2012 : 206,8 millions \$) et de 331,0 millions \$ (six premiers mois de 2012 : 358,0 millions \$), respectivement, tirés des contrats avec des ICI comptabilisés selon la méthode de la mise en équivalence. SNC-Lavalin a aussi constaté sa quote-part du résultat net provenant des ICI comptabilisés selon la méthode de la mise en équivalence de 56,2 millions \$ pour le deuxième trimestre de 2013 (deuxième trimestre de 2012 : 19,5 millions \$) et de 77,5 millions \$ pour les six premiers mois de 2013 (six premiers mois de 2012 : 34,7 millions \$), respectivement. Pour le deuxième trimestre et les six premiers mois de 2013, les produits intra-groupe découlant des transactions avec AltaLink d'un montant de 420,3 millions \$ (deuxième trimestre de 2012 : 171,3 millions \$) et de 743,8 millions \$ (six premiers mois de 2012 : 317,8 millions \$), respectivement, ont été éliminés à la consolidation alors que les profits sur ces transactions n'ont pas été éliminés.

Les créances clients de SNC-Lavalin provenant des ICI comptabilisés selon la méthode de la mise en équivalence s'élevaient à 37,1 millions \$ au 30 juin 2013 (31 décembre 2012 : 23,3 millions \$). Les autres actifs financiers courants de SNC-Lavalin à recevoir de ces ICI comptabilisés selon la méthode de la mise en équivalence s'élevaient à 211,4 millions \$ au 30 juin 2013 (31 décembre 2012 : 172,4 millions \$). L'engagement de SNC-Lavalin restant à investir dans ces ICI comptabilisés selon la méthode de la mise en équivalence était de 160,1 millions \$ au 30 juin 2013 (31 décembre 2012 : 141,5 millions \$).

Toutes ces transactions entre parties liées sont évaluées à la juste valeur.

14. PASSIFS ÉVENTUELS

A) ENQUÊTES EN COURS

En février 2012, le conseil d'administration a amorcé, sous la direction de son comité d'audit, une enquête indépendante (l'« examen indépendant ») des faits et circonstances se rapportant à certains paiements qui étaient documentés (en vertu de certaines conventions présumées être des conventions d'agence, « contrats de représentation ») à l'égard de projets de construction auxquels ils ne se rapportaient pas et à certains autres contrats. Le 26 mars 2012, la Société a annoncé les résultats de l'examen indépendant et les conclusions et recommandations du comité d'audit s'y rapportant au conseil d'administration, et elle a fourni les renseignements connexes aux autorités pertinentes. La Société croit savoir que des enquêtes par diverses autorités sont en cours au sujet de ces renseignements, et elle continue également d'examiner les questions de conformité (y compris des questions allant au-delà de la portée de l'examen indépendant), notamment en vue de déterminer si des sommes ont été irrégulièrement versées, directement ou indirectement, à des personnes ayant un devoir fiduciaire envers la Société.

La Gendarmerie Royale du Canada (la « GRC ») mène une enquête sur la participation de la Société à des projets au Bangladesh et dans certains pays d'Afrique et, à la suite de l'enquête, des accusations ont été portées contre deux anciens employés d'une filiale de la Société en vertu de la *Loi sur la corruption d'agents publics étrangers* (Canada) relativement au projet bangladais.

Le 17 avril 2013, la Société a annoncé qu'un accord de règlement est intervenu concernant les enquêtes rendues publiques antérieurement par le Groupe de la Banque mondiale relatives au projet au Bangladesh et à un projet au Cambodge, qui comprend la suspension, pour une période de dix ans, du droit de SNC-Lavalin inc., une filiale de la Société, et de ses sociétés affiliées contrôlées de soumissionner et de se voir octroyer des projets financés par le Groupe de la Banque mondiale (l'« accord de règlement de la Banque mondiale »). La suspension pourrait être levée après une période de huit ans si les conditions énoncées sont pleinement respectées. Selon les conditions de l'accord de règlement de la Banque mondiale, la Société et certaines de ses filiales pourraient être autorisées à soumissionner et à se voir attribuer des projets financés par le Groupe de la Banque mondiale; elles doivent pour cela se conformer à toutes les conditions en vertu de l'accord de règlement de la Banque mondiale, y compris l'obligation de ne pas échapper à la sanction imposée. Par ailleurs, la Société devra à l'avenir collaborer avec la Banque mondiale en ce qui a trait à diverses questions de conformité en vertu de l'accord de règlement de la Banque mondiale. L'accord de règlement de la Banque mondiale n'est assorti d'aucune sanction pécuniaire. L'accord de règlement de la Banque mondiale a amené certaines banques multilatérales de développement à emboîter le pas et à exclure, selon les mêmes modalités, SNC-Lavalin inc. et ses sociétés affiliées contrôlées.

14. PASSIFS ÉVENTUELS (SUITE)

La Société croit savoir que des enquêtes par diverses autorités sont en cours dans diverses juridictions au sujet des questions mentionnées ci-dessus et d'autres questions, notamment une enquête menée par l'autorité québécoise en valeurs mobilières, l'Autorité des marchés financiers, et des enquêtes menées par la GRC et les autorités suisses (y compris des enquêtes relatives au mandat de perquisition visant la Société exécuté par la GRC le 13 avril 2012). En outre, l'ancien chef de la direction de la Société et un ancien vice-président directeur de la Société ont été accusés de diverses fraudes par les autorités de la province de Québec, soi-disant en relation avec un projet mené par la Société dans la province de Québec, et ce même ancien vice-président directeur est détenu par les autorités suisses depuis avril 2012 relativement à des accusations criminelles qui pèsent contre lui, incluant des accusations de fraude.

La haute direction et le conseil d'administration de la Société ont dû consacrer beaucoup de temps et de ressources à ces enquêtes, à l'accord de règlement de la Banque mondiale et à des questions connexes en cours, ce qui les a éloignés et pourrait continuer de les éloigner de la gestion quotidienne des activités de la Société, et des dépenses considérables ont été et pourraient continuer d'être occasionnées relativement à ces enquêtes, notamment des honoraires importants d'avocats et d'autres conseillers. De plus, la Société et/ou d'autres employés ou anciens employés de la Société pourraient faire l'objet de ces enquêtes ou d'autres enquêtes menées par des autorités d'application de la loi et/ou des autorités de réglementation relativement aux questions susmentionnées ou à d'autres questions, ce qui pourrait exiger un engagement additionnel de temps de la part des hauts dirigeants et l'utilisation d'autres ressources ou encore la réaffectation de ressources normalement destinées à d'autres fins.

La Société est actuellement incapable de déterminer quand ces enquêtes seront achevées, si d'autres enquêtes sur la Société seront ouvertes par ces autorités ou d'autres autorités, ou si les enquêtes en cours seront élargies. Bien que la Société continue de coopérer avec les autorités responsables des enquêtes en cours, dans l'éventualité où des autorités de réglementation, des autorités d'application de la loi, des autorités administratives ou des tierces parties décidaient d'entreprendre des mesures contre la Société ou de lui imposer des sanctions à l'égard d'éventuelles violations de la loi, de contrats ou autres, ces mesures ou autres recours, que les violations soient réelles ou alléguées, pourraient faire en sorte que la Société soit dans l'obligation de payer des amendes ou dommages-intérêts importants, de consentir à d'autres injonctions relativement à sa conduite future, ou se voit imposer d'autres sanctions, y compris une interdiction temporaire ou permanente de participer à des projets menés par certains organismes administratifs (tel que l'accord de règlement de la Banque mondiale) ou gouvernements, ce qui pourrait avoir, dans tous les cas, une incidence défavorable importante sur les activités, la situation financière et les liquidités de la Société ainsi que sur le cours du marché de ses valeurs mobilières cotées en Bourse. De plus, ces enquêtes et l'issue de ces enquêtes (y compris l'accord de règlement de la Banque mondiale), ainsi que la publicité négative découlant de celles-ci, pourraient nuire à la réputation de SNC-Lavalin et à sa capacité de faire des affaires. Enfin, les conclusions ou l'issue de ces enquêtes (y compris l'accord de règlement de la Banque mondiale) pourraient avoir une incidence sur le déroulement des recours collectifs mentionnés ci-dessous.

B) RECOURS COLLECTIFS

Le 1^{er} mars 2012, une « requête pour autorisation d'exercer un recours collectif et de se voir attribuer le statut de représentant » (la « Requête québécoise ») a été déposée devant la Cour supérieure du Québec, au nom des personnes qui ont acquis des valeurs mobilières de SNC-Lavalin entre le 13 mars 2009 et le 28 février 2012 inclusivement sur le marché primaire ou secondaire. Les réclamations mises de l'avant par la Requête québécoise se fondent sur la responsabilité légale prévue à la *Loi sur les valeurs mobilières* et sur la responsabilité civile pour négligence découlant de fausses représentations.

Le 9 mai 2012, deux recours collectifs ont été intentés devant la Cour supérieure de l'Ontario au nom de toutes les personnes qui ont acquis des valeurs mobilières de SNC-Lavalin au cours de différentes périodes. Ces deux recours ont été regroupés en un seul (le « Recours ontarien ») le 29 juin 2012. Le Recours ontarien recherche une condamnation à des dommages-intérêts pour le compte de toutes les personnes qui ont acquis des valeurs mobilières de SNC-Lavalin au cours de la période allant du 6 novembre 2009 au 27 février 2012 (la « période visée par le recours collectif »). Les réclamations mises de l'avant par le Recours ontarien se fondent, entre autres, sur la responsabilité légale prévue à la *Loi sur les valeurs mobilières* et la common law découlant de déclarations inexactes.

La Requête québécoise et le Recours ontarien (collectivement, les « Recours ») allèguent que certains documents déposés par SNC-Lavalin contenaient des fausses représentations ou des déclarations inexactes concernant, entre autres, les pratiques de gouvernance, la suffisance des contrôles et des procédures et le bénéfice net déclaré pour l'exercice terminé le 31 décembre 2010 de SNC-Lavalin, ainsi que le respect de son code d'éthique.

Dans le cadre de chacun des Recours, on réclame des dommages-intérêts fondés sur la baisse de la valeur marchande des valeurs mobilières achetées par les membres des groupes proposés lorsque SNC-Lavalin a émis un communiqué de presse daté du 28 février 2012 ainsi que d'autres dommages-intérêts généraux et des frais. Dans le cadre du Recours ontarien, on réclame des dommages-intérêts additionnels en raison d'une autre baisse du cours des actions qui serait survenue le 25 juin 2012.

14. PASSIFS ÉVENTUELS (SUITE)

Le 19 septembre 2012, le juge saisi du Recours ontarien a accepté que les demanderesses limitent leurs réclamations à celles fondées sur la responsabilité légale prévue à la *Loi sur les valeurs mobilières* découlant de déclarations inexactes, conformément à une entente conclue entre les parties. Le juge a autorisé les demanderesses à aller de l'avant avec les réclamations fondées sur la responsabilité légale et a certifié un recours collectif regroupant les actionnaires ayant acheté des actions de SNC-Lavalin au cours de la période visée par le recours collectif, à l'exclusion des résidents du Québec. Le 24 janvier 2013, un juge de la Cour supérieure du Québec a rendu un verdict similaire à l'égard des résidents du Québec.

En raison des incertitudes inhérentes aux litiges, il n'est pas possible de prédire l'issue de ces poursuites ou de déterminer le montant de toute perte éventuelle, le cas échéant, et SNC-Lavalin pourrait, dans l'avenir, être visée par d'autres recours collectifs ou litiges. Alors que SNC-Lavalin souscrit une assurance de responsabilité civile pour ses administrateurs et ses dirigeants, laquelle couvre la responsabilité de ces derniers pour leurs actes ou omissions dans le cadre de leurs fonctions à titre d'administrateur et de dirigeant, la Société ne maintient aucune autre assurance relativement aux Recours. Le montant de couverture d'assurance pour les administrateurs et dirigeants est limité et une telle couverture peut ne représenter qu'une infime partie du montant que la Société pourrait avoir à verser, ou pourrait décider de verser, relativement aux Recours. Les montants que la Société pourrait avoir à verser, ou pourrait décider de verser, relativement à ces recours ou autres litiges pourraient être importants, et ils pourraient avoir une incidence défavorable importante sur les liquidités et les résultats financiers de SNC-Lavalin.

C) AUTRES

La Société est partie à d'autres réclamations et litiges qui surviennent dans le cours normal de ses activités. La Société ne prévoit pas que le règlement de ces questions aura un effet défavorable important sur sa situation financière ou ses résultats d'exploitation.

15. ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA FIN DE LA PÉRIODE

En juillet 2013, AltaLink a émis 250,0 millions \$ de billets à moyen terme portant intérêt à un taux de 4,446 %, échéant en 2053 et ayant égalité de rang avec toutes les dettes de premier rang existantes et éventuelles d'AltaLink. Le produit de cette émission a été affecté par AltaLink au remboursement d'une partie de sa dette à court terme, présentée comme une dette à court terme sans recours provenant des ICI dans l'état consolidé de la situation financière de la Société.

Aussi en juillet 2013, la Société a reçu une confirmation de réclamation alléguant des pénalités de retard au titre d'un projet à prix forfaitaire en Algérie. La Société poursuit actuellement des pourparlers avec le client et entend prendre toutes les mesures nécessaires pour contester ces pénalités, y compris des mesures pour récupérer les coûts supplémentaires qu'elle a engagés.

Aussi en juillet 2013, la Société a fait l'objet d'une tentative inattendue de retrait au montant de 47,0 millions \$ en vertu de lettres de crédit couvrant un acompte reçu et la bonne exécution et émises précédemment au profit du client d'un projet en Libye. Pour l'instant, la Société n'a été informée d'aucune réclamation liée à l'acompte reçu ou à la bonne exécution. Le projet a été interrompu depuis le début de la révolution civile en Libye. La Société entend faire la lumière sur la situation entourant cette tentative de retrait en vertu de lettres de crédit et prendre tous les moyens, juridiques ou autres, pour empêcher tout retrait.

Au deuxième trimestre de 2013, la Société a constaté des pertes de 70,1 millions \$ en réduction des « Produits – Ensembles » au compte de résultat pour la confirmation de réclamation alléguant des pénalités de retard et de 47,0 millions \$ comprise dans les « Coûts directs liés aux activités » au compte de résultat pour la tentative de retrait en vertu de lettres de crédit.



SNC • LAVALIN

www.snclavalin.com

SNC-LAVALIN

455, boul. René-Lévesque Ouest

Montréal (Québec)

Canada H2Z 1Z3

Tél. : 514-393-1000

Télécopieur : 514-866-0795